

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à l'École polyvalente Lavigne, 452, avenue Argenteuil à Lachute, le 9 octobre 2012, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. André Baribeau,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Chantal Ayotte, M. Yves Charette, M. Robert Danis, M^{me} Céline Dunberry, M^{me} Lyne Gaudreault, M. Karim Khimjee, M^{me} Chantal Laurin, M. Roger Miron, M. Christian F. Paradis, M^{me} Martine Renaud ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4702/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2012.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4703/SSGC)

M^{me} Lyne Kirouac, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2012.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4704/SSGC)

M^{me} Lucette Lauzon-Pitre, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Projet de politique de petite caisse;
8. Mesures de soutien 11-12;
PAUSE
9. Dérogation au régime pédagogique- École alternative de la Fourmilière;
10. Critères de sélection aux programmes régionaux;
11. Retrait du conseil d'administration d'une fondation;
12. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
13. Questions diverses;
 - 13.1 Arrêt obligatoire – École secondaire Cap-Jeunesse;
 - 13.2 Brigadiers statiques
14. Information du comité de parents;
15. Information de la vice-présidence;
16. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
17. Information de la direction générale;
18. Tour de table — partage d'informations;
19. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PROJET DE POLITIQUE DE PETITE CAISSE (R-4705/SRF)

CONSIDÉRANT que la politique d'approvisionnement fixe le seuil maximal pour acquérir des biens via la petite caisse;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir des modalités d'utilisation du fonds de petite caisse;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation de la politique d'utilisation de la petite caisse laquelle est versée au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2012-2013-04**.

Adopté

MESURES DE SOUTIEN 11-12

Pour information

DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE- ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (R-4706/DG)

CONSIDÉRANT la reconnaissance par la CSRDN du caractère particulier du projet éducatif de l'école alternative de la Fourmilière;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au régime pédagogique, notamment l'introduction d'un bulletin chiffré unique;

CONSIDÉRANT les outils d'évaluation des élèves et de communication avec les parents développés par les écoles alternatives;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation faite par l'école alternative de la Fourmilière;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des services éducatifs de la CSRDN à l'effet de répondre positivement à la demande exprimée par l'école alternative de la Fourmilière;

CONSIDÉRANT l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique qui permet à la commission scolaire de déroger à certaines dispositions du régime pédagogique afin de permettre la mise en place d'un projet pédagogique particulier pour un groupe d'élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M. Simon Bernier, commissaire, de permettre à l'école alternative de la Fourmilière d'utiliser, aux fins d'évaluation et de communication aux parents, le bulletin scolaire et les modalités d'évaluation actuellement en usage à cette école, et ce, pour l'année 2012-2013 le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC-2012-2013-05**.

Adopté

CRITÈRES DE SÉLECTION AUX PROGRAMMES RÉGIONAUX (R-4707/DG)

CONSIDÉRANT que les critères d'admission et de sélection ont été élaborés par chaque équipe-école;

CONSIDÉRANT que les critères permettent une plus grande accessibilité des élèves provenant de milieu où l'indice de défavorisation est élevé;

CONSIDÉRANT que ces critères ne sont pas basés spécifiquement sur la réussite scolaire de l'élève au primaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, d'approuver les critères d'admission et de sélection des programmes régionaux suivants : école secondaire Frenette : Harmonie; école secondaire Saint-Stanislas : Cheerleading et football; École polyvalente Saint-Jérôme : Éducation internationale; école secondaire Cap-Jeunesse : Hockey; école secondaire des Hauts-Sommets : informatique, le tout qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC-2012-2013-06**.

Adopté

RETRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE FONDATION (R-4708/DG)

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a nommé M. Rémy Tillard et M^{me} Manon Villeneuve, commissaires, sur le conseil d'administration de la Fondation de l'école de l'Horizon-Soleil, le 8 mai 2012, dans le cadre de la résolution R-4638/SSGC;

CONSIDÉRANT les termes de la politique 8102 concernant les relations des établissements avec les fondations adoptée par le conseil des commissaires le 26 juin 2012 dans le cadre de la résolution R-4676/SSGC;

CONSIDÉRANT que dans un souci du respect de la lettre et de l'esprit de la politique mentionnée plus haut, M. Tillard et M^{me} Villeneuve, désirent se retirer du conseil d'administration de la Fondation de l'école de l'Horizon-Soleil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, à la lumière de ce qui précède, de prendre acte de la volonté de M. Tillard et de M^{me} Villeneuve de se retirer du conseil d'administration de la Fondation de l'école de l'Horizon-Soleil.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt obligatoire – École secondaire Cap-Jeunesse. Ce point est apporté par M. Serge Forget.
- Brigadiers statiques. Ce point est apporté par M. Serge Forget.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4709/SSGC)

M^{me} Mélanie Pagé, commissaire-parent, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Adopté

Président

Secrétaire